



Association Suisse des
Tambours et Fifres

Protocole de la 66e Assemblée des délégués de l'ASTF du 5 novembre 2022 à Gossau

A 10h30, l'ouverture musicale est assurée par la société de tambours Fürstenland Gossau. Au nom de l'Association Suisse des Tambours et Fifres, le président central Roman Lombriser remercie pour l'ouverture musicale.

1. Accueil

Le président central souhaite la bienvenue aux invités d'honneur de l'ASTF, aux représentants du CO de Savièse 2023, aux membres d'honneur et aux porteurs de l'aiguille d'honneur en or présents à Gossau dans la « Fürstenlandsaal ».

Une cordiale bienvenue est également adressée au comité central, aux membres de la commission des tambours et des instruments à vent de l'ASTF ainsi qu'à la commission de la vérification des affaires.

Au nom du comité central de l'Association Suisse des Tambours et Fifres, Roman Lombriser souhaite la bienvenue à tous les délégués à la 66e assemblée des délégués.

L'invitation à l'assemblée des délégués a été envoyée conformément aux statuts. L'ordre du jour ainsi que les documents correspondants ont été envoyés sous la forme d'un livre de l'AD numérisé. Le président central remercie le secrétaire central et l'équipe de traducteurs pour la préparation des documents. Aucune remarque n'est formulée sur l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, le président central déclare ouverte la 66e assemblée des délégués de l'Association Suisse des Tambours et Fifres.

Le président central accueille le président de la ville de Gossau, Wolfgang Giella, comme premier orateur invité.

1.1. Mot de W. Giella

Le président de la ville de Gossau adresse un mot de bienvenue aux personnes présentes et souligne la bonne collaboration avec la société de tambours Fürstenland Gossau.

Le président central remercie le président de la ville pour sa contribution et le secrétaire central pour l'organisation de l'assemblée des délégués.

1.2. Déroulement de l'assemblée

En ce qui concerne le déroulement de l'Assemblée des délégués, le président central donne encore quelques indications administratives :

- S'il vous plaît, pas de bruits gênants de téléphone portable
- Veuillez présenter tous les votes en allemand ou en français
- Un microphone est disponible pour les interventions de la salle
- Pour les demandes de parole, veuillez mentionner la société ou la fonction, le nom et le prénom de l'orateur
- Faire des interventions courtes

Les interventions sont toujours traduites par Daniel Gachet ou Lionel Renaud.

L'assemblée d'aujourd'hui se déroule conformément aux statuts du 10 novembre 2018.

Conformément à l'article 18 des statuts, s'applique

"¹ Les élections et les votes ont lieu à main levée. Sont comptabilisés les votes valablement exprimés. Les abstentions ne sont pas prises en compte dans tous les cas.

² Si un objet, une proposition ou un candidat à l'élection n'obtient pas la majorité requise, l'objet ou la proposition est considéré comme rejeté ou le candidat comme non élu".

Ainsi, pour chaque vote ou tour de scrutin, si nécessaire, la majorité absolue est déterminée sur la base des voix exprimées.

Si un tiers des votants présents demande un vote à bulletin secret, le bureau se compose du secrétaire central et des scrutateurs qui doivent encore être élus.

Le nombre suivant de délégués et de membres votants est présent :

ZTPV :	de 16 de 73 sociétés (22%)	28
OTV :	de 9 sur 39 sociétés (23%)	17
URTF :	de 10 sociétés sur 38 (21%)	15
OWTPV :	de 3 sociétés sur 25 (12%)	3
International :	0 de 3 Associations (0%)	0
les membres d'honneur et les fonctionnaires :		28
Total des délégués :		91

Plus absolu : 46

Majorité des 2/3 : 60

63 délégués de 38 sociétés sur un total de 178 (21%) ainsi que 28 membres d'honneur/fonctionnaires sont présents.

2. Hommage aux défunts

Au cours des deux dernières années, nous avons également dû dire adieu à des amis et des camarades pour toujours :

- Marcel Aldi, 3.8.2022 (L'Empro-Genève)
- Max Büchi, 25.05.2022 (Winterthur)
- Pascal Nalesso, 22.07.2021 (Vétroz)
- Victor Müller, 14.11.2020 (Bâle)

En mémoire des défunts, l'assemblée se lève tandis que l'association de tambours Fürstenland Gossau joue la marche funèbre.

3. Élection des scrutateurs

Sont proposés comme scrutateurs

- Stefan Kayser (Zofingen)
- Ramon Hösli (Näfels)

Ceux-ci sont élus à l'unanimité par l'assemblée.

4. Procès-verbal de la 65e AD ordinaire (écrit) de l'année 2020.

Le procès-verbal a été envoyé avec l'invitation à l'assemblée des délégués d'aujourd'hui.

L'assemblée ne souhaite aucune discussion et approuve le procès-verbal à l'unanimité par de vifs applaudissements.

Le président central remercie le secrétaire central Roland Kammermann pour la rédaction ainsi que l'équipe de traducteurs pour la traduction du procès-verbal.

5. Réception des rapports d'activité 2020-2022 du comité central

Le président central Roman Lombriser résume brièvement les rapports des deux dernières années. Les rapports d'activité ont été envoyés au préalable dans le livret de l'AD.

L'assemblée ne souhaite aucune discussion, approuve tous les rapports à l'unanimité et remercie leurs auteurs par des applaudissements nourris.

6. Présentation des comptes annuels 2020-2022

Le président central Roman Lombriser commente brièvement le rapport de la caissière centrale Kathrin Dreier : dans le compte de résultats de la période comptable du 1.7.2020 au 30.6.2021, le rendement de CHF 120'456.00 est contrebalancé par des dépenses de CHF 115'658.78. Le bénéfice s'élève à CHF 4'797.22. Un bénéfice de CHF 2'450.00 a été budgétisé lors de l'AD 2020.

Pour la période comptable du 1.7.2021 au 30.6.2022, le rendement de CHF 222'782.21 est compensé par des dépenses de CHF 218'463.07. Le bénéfice s'élève à CHF 4'319.14.

Aucune question n'est posée par l'assemblée. Roman Lombriser invite donc directement le représentant de la CVA, Marco Fässler, à prendre la parole pour présenter le rapport de la CVA et faire voter directement sur les comptes annuels.

7. Réception des rapports de la commission de gestion

7.1. Réception des rapports de la commission de vérification des affaires et décision sur les comptes annuels de l'ASTF-ASTF

Le bilan, le compte de résultat et le rapport de révision de la CVA pour les deux périodes comptables ont été envoyés au préalable aux délégués avec les documents.

La CVA recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels présentés et de donner décharge au comité directeur. Il convient d'adresser un grand merci à l'ensemble du comité central et à ses commissions, et en particulier à la caissière centrale, Kathrin Dreier, qui fait preuve de diligence.

L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et remercie la caissière centrale, le comité central et la CVA par de vifs applaudissements.

8. Fixation des cotisations des membres

La cotisation de membre par membre actif s'élève aujourd'hui à 5 CHF.

Le comité central propose à l'assemblée des délégués de ne pas modifier les cotisations des membres :

Société :	Par membre actif	CHF 5.00
	au moins par association	CHF 50.00
Associations régionales :		CHF 50.00
Association des vétérans :		CHF -.-
Associations domiciliées à l'étranger :		CHF 150.00

Les délégués décident à l'unanimité que les cotisations des membres resteront inchangées pour deux années supplémentaires.

9. Mutations

L'effectif des tambours et fifres de l'ASTF n'a que légèrement changé :

ZTPV :		73 sociétés
- Démissions :	1	
- Entrées :	3	
OTV :		39 sociétés
- Démissions :	2	
- Entrées :	1	
URTF :		38 sociétés
- Entrées :	4	
OWTPV :		25 sociétés
- Démissions :	1	
International :		3 sociétés
Total :		178 associations

10. Élections

Tous les membres du comité central à élire se présentent pour une réélection.

10.1. Election au comité central

Les candidats suivants se présentent pour une élection ou une réélection :

Président central

Roman Lombriser, domicilié à Flawil, se met à nouveau à disposition pour le poste de président central.

Roman Lombriser est réélu président par l'assemblée sous des applaudissements nourris.

Daniel Gachet félicite Roman Lombriser pour sa réélection et lui souhaite plein succès et le meilleur dans sa fonction.

Vice-président, secrétaire central, caissière centrale, responsable du ressort des affaires fédérales, responsable du ressort de la communication

Les personnes mentionnées ci-dessous se présentent in globo pour une réélection :

Daniel Gachet, est confirmé dans ses fonctions de vice-président, Roland Kammermann de secrétaire central, Kathrin Dreier de caissière centrale, Heinz Büttler de responsable du ressort des affaires fédérales, Noemi Andres de responsable du ressort de la communication par l'assemblée qui les applaudit chaleureusement.

En outre, font partie d'office du comité central

Kurt Heim, Andwil, président de l'Association des Tambours de Suisse orientale

Beni Stoffel, Raron, président de l'Association des Tambours et Fifres du Haut-Valais

Stefan Haus, Huttwil, président de l'Association des Tambours et Fifres de Suisse centrale

Lionel Renaud, Carouge, président de l'Union romande des sociétés de tambours et fifres

Erich Pürro, Weggis, président de l'association des vétérans.

10.2. Responsable de la commission des tambours et responsable de la commission de classification

Martin Grätzer, domicilié à Steinen, se met à nouveau à disposition pour le poste de responsable de la commission de tambours.

Daniel Nellen, domicilié à Burgdorf, se met à nouveau à disposition pour le poste de responsable de la commission de classification.

Tous deux sont réélus à l'unanimité par l'assemblée, qui les applaudit chaleureusement.

Roman Lombriser félicite Martin Grätzer et Daniel Nellen pour leur réélection et leur souhaite plein succès et le meilleur dans leur fonction.

10.3. Responsable de la commission des instruments à vent et responsable de la commission des notes des instruments à vent

Barbara Berli, domiciliée à Bâle, se met à nouveau à disposition pour diriger la commission des instruments à vent et Hansruedi Sägesser pour le poste de responsable de la commission des notes des instruments à vent.

Tous deux sont réélus à l'unanimité par l'assemblée, qui les applaudit chaleureusement.

Roman Lombriser félicite Barbara Berli et Hansruedi Sägesser pour leur réélection et leur souhaite plein succès et le meilleur dans leur fonction.

10.4. Membres de la commission de vérification des affaires (CVA)

Tous les membres se représentent pour cette fonction :

OTV : Ramon Grangé, Wil (sortant)

OWTPV : Ephrem Heynen (sortant)

URTF : Jacques Emmenegger (sortant)

ZTPV : Marco Fässler, Arth-Goldau (sortant)

Roman Lombriser les félicite tous pour leur réélection et leur souhaite plein succès et le meilleur dans leur fonction.

11. Programme des activités 2022-2024

11.1. Président central et responsable des commissions musicales

Le président central annonce ici brièvement les points les plus importants concernant les activités prévues.

L'assemblée ne veut aucune discussion et remercie tout le monde par des applaudissements nourris.

12. Budget 2022-2023 et perspectives financières 2023-2024

Le budget a été préalablement envoyé par voie numérique.

Aucune discussion n'est demandée par l'Assemblée des délégués et le budget 2022/2023 et la planification financière 2023/2024 sont adoptés à l'unanimité.

13. Prise de décision sur les demandes

13.1 En raison des reports des concours provoqués par la Covid-19, la direction actuelle de l'association a décidé de se mettre à disposition pour un nouveau mandat. Afin que le tournus des AD, des compétitions fédérales et du JUCA se stabilise à nouveau, il est proposé d'instaurer exceptionnellement une période d'un an.

La proposition de la direction de l'association est acceptée à l'unanimité avec remerciements.

14. Dispositions

14.1. Détermination du lieu de délégation pour la 67e AD de l'ASTF en 2023

Pour l'organisation de la prochaine assemblée des délégués à Martigny, qui aura lieu le 9 décembre 2023, Olivier Bohnet transmet la candidature des Tambours d'Octodure. Il serait heureux d'organiser la prochaine assemblée des délégués à Martigny avec les Tambours d'Octodure.

Aucune discussion n'est demandée par l'assemblée des délégués. L'assemblée remercie Olivier Bohnet pour sa candidature par de vifs applaudissements et confirme sa candidature à l'unanimité.

14.2. FFJTF 2025

Beni Rüfenacht transmet la candidature de l'association des tambours de Lenzburg pour l'organisation de la prochaine FFJTF 2025. Il serait heureux d'organiser la prochaine FFJTF à Lenzburg.

Le concours est annoncé et organisé conformément au Règlement de Fête et de Concours de l'ASTF. Il est prévu du 19 au 21 septembre 2025.

Aucune discussion n'est demandée par l'assemblée des délégués. L'assemblée remercie Beni Rüfenacht pour sa candidature par de vifs applaudissements et confirme sa candidature à l'unanimité.

15. Honorariat

Sur proposition du comité central, l'assemblée nomme les membres suivants **membres d'honneur** pour leurs mérites, avec de vifs applaudissements :

- **René Blättler**, Balsthal
- **André Hauser**, Näfels
- **Urs Gehrig**, Bâle
- **Philipp Rütsche**, St.Urban
- **Daniel Rogger**, Winterthour

Les nouveaux membres d'honneur reçoivent une bouteille de vin et un diplôme.

16. Divers

16.1. Présentation de la Fête Fédérale des Tambours et Fifres 2023 à Savièse

Le concours est annoncé conformément au règlement des fêtes et concours. Le comité d'organisation prie l'assemblée de s'informer régulièrement des dates sur le site Internet www.savièse2023.ch

16.2. Contribution de l'adj **EM Philipp Rütsche, Centre de compétences de la musique militaire**

16.3. Intervention de Daniel Frey

L'inscription au camp des vétérans est prolongée jusqu'au 15 novembre 2022 en raison de retours encore trop peu nombreux.

16.4. Mot de la fin du président central

Le président central conclut en présentant l'outil de promotion de la relève développé par le CC de l'ASTF et en indiquant les domaines dans lesquels l'ASTF est active. Il rappelle également les valeurs de l'ASTF.

16.5. Annonce des nominés de la SFDA 2022

Lionel Renaud, du comité d'organisation du premier SFDA, annonce les nominés.

Roman Lombriser remercie, au nom de l'Association Suisse des Tambours et Fifres, pour l'organisation et pour les prestations musicales de la société de tambours Fürstenland Gossau. Il remercie tous les invités d'honneur, les membres d'honneur et tous les délégués pour leur participation à la 66e assemblée des délégués et clôt ainsi l'assemblée.

Bichelsee, le 30 novembre 2022

Secrétaire central :

Président central :

Roland Kammermann

Roman Lombriser
